
R.E.S.GEND INFOS

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LIAISON ET D'INFORMATION

46, rue du Docteur Léon Mangeney - 68100 MULHOUSE

Téléphone : 0 389 440 313 - courriel : resgend-alsace@laposte.net

Site internet national : www.resgend.fr - Blog : resgend.blogspot.com

Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/resgend>

Numéro 5

Septembre 2020

Le mot d'accueil du rédacteur

Le Chef d'escadron (RC) Philippe WITTIG

Délégué régional Alsace de R.E.S.GEND

Chers camarades de R.E.S.GEND,

Fin 2019 (voir nos précédents bulletins trimestriels), le Directeur général de la Gendarmerie nationale, le général d'armée Christian RODRIGUEZ, a lancé son plan quinquennal GEND 20.24.

A l'occasion de ses diverses rencontres avec les gendarmes, les partenaires et organismes extérieurs, la presse, notre DGGN aime bien résumer son plan d'action en quatre mots : contact, humain, numérique, transformation ; il aime bien aussi incarner l'esprit de son projet en un « slogan » : « **Pour la population, par le gendarme** ».

Donner la primauté au contact avec la population lui paraît indispensable « *parce qu'être au service de la population, la respecter, la considérer, l'aimer, l'aider, veiller sur elle, c'est ça, le premier impératif du gendarme* ». Et de rappeler que, si l'objectif, le but, la raison d'être et la fierté du gendarme va vers nos compatriotes, son rôle de patron de la grande Maison est de soutenir toujours plus les gendarmes, de leur donner les moyens de leur action et de transformer leur environnement immédiat (de travail, mais aussi leur cadre de vie) pour l'améliorer.

Christian RODRIGUEZ insiste aussi sur ce qui ne doit pas changer, à savoir les fondamentaux de l'état militaire du gendarme que sont l'engagement, le dévouement et la disponibilité.

Puissent ces ambitions – pour la Gendarmerie... et pour la population – se réaliser !

Pour les anciens, cela reviendra sûrement à se remettre en cause ; pour les nouveaux, il faut espérer que ces valeurs leur auront été transmises (inculquées ?) dès leur formation initiale dans les diverses écoles de notre Institution (GAV, sous-officiers, officiers, y compris pour ceux qui serviront dans les corps administratif et technique).

A nous, adhérents R.E.S.GEND, de soutenir tous nos camarades en ce sens et de les accompagner sur cette voie.

Et, par Sainte Geneviève, vive la Gendarmerie !

Bonne rentrée 2020/2021 à tous et rendez-vous en décembre pour un nouveau bulletin.

Actualités générales

* **Arme nucléaire** : les Etats-Unis la possèdent depuis 1945, puis viennent la Russie (1949), le Royaume-Uni (1952), la France (1960), la Chine (1964), Israël (1967 : date estimée, car le pays n'a jamais reconnu son existence), le Pakistan et l'Inde (1998), la Corée du Nord (2006).

* **Information** : début 2020, 70 % des Européens de 18-24 ans et 80 % des jeunes du même âge dans le monde arabe avaient pour source d'information unique les réseaux sociaux (notamment Facebook). En Afrique, ils étaient 85 %. Résultat : la presse écrite (comme source d'infos) est passée de 60 % en 2008 à moins de 20 % en 2020.

* **Parcs naturels** : avec la création du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, la France compte désormais 11 parcs nationaux. Le petit dernier, situé à cheval sur la Côte d'Or (21) et la Haute-Marne (52), couvre 241 089 hectares (dont 50 % de forêts) parcourus par 700 km de rivières. Il compte 127 communes et 27 000 habitants.

* **Ecole** : fin mars 2020, l'UNESCO a recensé 1,6 milliard d'élèves privés d'école de par le monde pour cause de pandémie CoVid-19.

* **Conduire ou téléphoner** : commettre une infraction au Code de la route en tenant son téléphone à la main est désormais sanctionné d'une rétention du permis de conduire. Cette rétention peut être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois. C'est ce que prévoit un décret publié au *Journal Officiel* du 21 mai 2020. Petit rappel au passage : en l'absence d'une autre infraction au Code de la route, tenir un téléphone à la main en conduisant vous expose à un retrait de 3 points sur votre permis de conduire et à une contravention de 4^e classe, soit une amende forfaitaire de 135 €.

* Boire ou conduire : le même décret (voir ci-dessus) stipule qu'il n'est plus obligatoire de disposer d'un éthylotest jetable dans sa voiture. Par contre, les établissements de nuit doivent désormais en fournir à leur clientèle sous peine d'une contravention plus élevée qu'auparavant. Rappel : l'éthylotest antidémarrage s'affirme comme alternative à la suspension du permis de conduire.

* Auto-écoles : depuis le 1^{er} juin, elles doivent toutes faire signer un contrat à leurs élèves, contrat type détaillant les tarifs et les prestations de formations proposées.

* CoVid-19 : entre le premier janvier et le premier mai 2020, le coronavirus avait tué 237 469 personnes dans le monde. A titre de comparaison, durant la même période, le paludisme en avait provoqué 327 267 décès, les suicides 357 785, les accidents de la route 450 388, le cancer 2 740 193, la malnutrition 3 731 427 et les maladies infectieuses 4 331 251. Ces chiffres sont livrés à l'état brut, sans arrière-pensée et sans commentaire critique.

* Trafics non confinés : la crise sanitaire du coronavirus et la période de confinement de la population qui été décidée par le gouvernement ont, au moins durant un temps, considérablement bouleversé le paysage criminel. Fermeture des frontières, attestations de sorties, multiplication des contrôles, baisse de la demande et de l'offre... la situation a modifié les pratiques des trafiquants et des consommateurs, ainsi que la nature des crimes et délits enregistrés durant deux mois. Malgré une chute estimée entre 30 % et 40 % pendant le confinement, le trafic et la revente de produits stupéfiants ont connu des évolutions remarquables et le marché s'est immédiatement restructuré, parvenant à assurer les 60 % restant.

* Droits : le Défenseur des droits a publié son rapport d'activité 2019. En voici quelques chiffres : 226 agents à Paris et 510 délégués sur l'ensemble du territoire français, pour 874 points d'accueil du public. Les services du Défenseur des droits ont reçu 151 000 demandes, dont 48 183 appels téléphoniques et 103 066 dossiers de réclamations (+ 7,5 % par rapport à 2018, + 14,1 % depuis 2018 et + 40,3 % depuis 2014, année où l'actuel titulaire du poste a été nommé, pour un mandat de six ans non renouvelable).

* Armes : entre 2014 et 2019, les achats des états africains se sont traduits comme suit : armes russes (49 %), américaines (14 %), chinoises (13 %) et françaises (6,1 %). Pour notre pays, les principaux clients sont (dans l'ordre décroissant) : la Belgique, les Emirats arabes unis, la Hongrie, l'Espagne et l'Australie.

* MISMED : cette organisation européenne, qui lutte contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de médicaments, a démantelé douze organisations criminelles en 2019 et saisi 36 millions de médicaments et 110 000 ampoules d'une valeur marchande de 8 millions d'euros ; 165 suspects ont été arrêtés avec l'aide de onze pays européens concernés. Au niveau national (toujours en 2019), les douanes et la gendarmerie nationale ont démantelé cinq réseaux criminels aux ramifications internationales et intercepté près de 96 000 produits et 42 kilos de médicaments détournés à des fins psychotropes ou dopantes. Pour les truands, les revenus possibles par ce trafic seraient supérieurs à ceux générés pas le trafic de drogue pour des sanctions encourues plus faibles.

* IGPN : début juin, ont été publiés les rapports 2019 des inspections de la Police nationale (IGPN) et de la Gendarmerie nationale (IGGN). Très volumineux, ils sont visibles sur le site du ministère de l'Intérieur ; nous indiquons ci-après quelques données chiffrées concernant la Police. Composée de 285 agents (dont 72 % de policiers), l'IGPN a reçu 4 792 signalements via sa plateforme dédiée ; elle a ouvert 1 460 enquêtes judiciaires et 224 enquêtes administratives. Elle a aussi dispensé des formations à 5 773 agents (Police nationale et autres administrations).

* Internet : un tiers des jeunes de moins de vingt ans affirme avoir été insulté, harcelé ou menacé par internet à plusieurs reprises. 46 % des moins de quinze ans disent avoir été exposés au moins une fois à des contenus violents, pornographiques, racistes ou incitant à des jeux dangereux ou au terrorisme. Un quart des jeunes a proféré des insultes et un sixième a fait circuler des rumeurs, des menaces ou des photos offensantes sur le Net.

* Baccalauréat : en 1940, 27 777 lycéens s'y étaient présentés ; moins d'un candidat sur deux y avait été reçu. En 2020, ils étaient 740 584 inscrits à ces épreuves (qui ont été finalement annulées pour cause de pandémie et transformées en un bac sur livret scolaire, prenant en compte les moyennes des notes des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019/2020) ; 795 900 lycéens y ont été admis (ils étaient 668 000 en 2019).

* CNIL : la Commission nationale de l'informatique et des libertés revient sur les temps forts de l'année 2019 dans son 40^{ème} rapport qui souligne la préoccupation croissante des citoyens et des entreprises quant à la protection des données personnelles. Ainsi, le nombre de plaintes liées à la protection des données personnelles est en forte hausse (14 137 plaintes soit + 27 % par rapport à 2018) dont environ un tiers concerne la publication de données sur internet (moteurs de recherche, réseaux sociaux, annuaires...) ; 21 000 délégués à la protection des données ont été nommés en 2019 au sein de 64 900 organismes (+ 31 % depuis 2018). Au titre de l'information, elle a reçu 145 913 appels et 17 302 requêtes par voie électronique. Ses pouvoirs de contrôle et de sanction se sont traduits, toujours en 2019, par 300 contrôles, ayant donné lieu à 42 mises en demeure, huit sanctions et sept amendes, pour un total de 51,37 millions d'euros.

* Autoroutes : en France, la vitesse y reste (pour le moment) limitée à 130 km/h tout comme en Italie ; elle est fixée à 140 km/h en Pologne et à 80 km/h en Norvège. En Angleterre, c'est 110 km/h, tandis qu'en Irlande, c'est 120 km/h comme en Allemagne (sauf sur certains tronçons non limités), en Belgique, en Espagne, en Finlande, en Suède et en Suisse où elle est limitée à 120 km/h.

* Armes (suite) : en 2019, les ventes d'armes françaises ont atteint 8,3 milliards d'euros, dont la moitié a été réalisée dans le secteur naval. Ces résultats situent la France parmi les cinq premiers exportateurs mondiaux, bien que la concurrence soit particulièrement vive avec la suprématie américaine et l'émergence de nouveaux grands exportateurs comme la Chine. Le Proche et Moyen-Orient, première région d'exportation de la France en 2018, passent cette année en deuxième position derrière l'Europe. Seuls les Émirats arabes unis ont continué à passer d'importantes commandes (1,5 milliard d'euros), ce qui en fait le deuxième client de la France cette année. Sur les cinq premiers clients de la France en 2019, trois sont européens. La Belgique a acheté pour 1,8 milliard d'euros de navires chasseurs de mines, devenant ainsi le premier client de la France. La vente de 26 hélicoptères de combat à la Hongrie (631 millions), et celle de deux satellites de télécommunications à l'Espagne (435 millions) placent ces deux pays respectivement au 3^{ème} et au 4^{ème} rangs. L'Australie arrive en cinquième position (433 millions) avec la signature de deux accords liés à la construction de 12 futurs sous-marins. Sur la période 2010-2019, à l'exception de l'Inde, les cinq principaux clients de la France étaient des pays du monde arabe. L'Europe n'arrivait qu'en sixième position avec la Belgique. En 2019 cependant, 45 % des ventes d'armes françaises ont été réalisées avec des partenaires européens (42 % avec un pays membre de l'UE).

* Avoirs saisis et confisqués : l'an dernier, 253 millions d'euros ont été confisqués aux délinquants et criminels (+ 600 % par rapport à 2018). Cette somme a permis d'indemniser des victimes (101,8 millions d'euros), d'abonder le budget de l'Etat (118,9 M€) et le budget de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions (22,9 M€).

* Cigarettes : 7,6 milliards de cigarettes de contrefaçon ont été vendues en Europe en 2019 (+ 38 % par rapport à 2018). Ce nombre ne prend pas en compte le tabac de contrebande (environ 30 milliards de cigarettes).

* Barbus : 92 % des Français âgés de 25-34 ans portent une barbe ; ils ne sont plus que 32 % de barbus à partir de 50 ans.

* Personnes seules : dans l'Union européenne, 40 % des femmes âgées de plus de 65 ans vivent seules (19 % pour les hommes de la même tranche d'âge). En France, 3,11 millions de femmes (43 %) sont concernées par cette situation, contre 1,15 million d'hommes (20 %).

* Voitures radars privatisées : elles circulaient déjà en Normandie et en Bretagne et sévissent désormais dans le Centre-Val de Loire et les Pays de la Loire. D'ici 2021, l'ensemble du territoire national sera couvert et ces Peugeot 308 ou Ford Focus pourraient aussi relever d'autres infractions que les seuls dépassements de vitesse autorisée. Lorsque ce type de véhicules banalisés était utilisé par les forces de l'ordre, ces voitures circulaient 1 h 47 par jour en moyenne (en 2016) ; l'an dernier, elles ont sillonné quotidiennement les axes routiers de notre beau pays durant 5 heures. Bonne route à tous !

* Lieux de culte : incendies dans les cathédrales qui marquent les esprits, 150 vols par an environ dans les lieux de culte de notre pays (42 258 églises et chapelles, 2 200 mosquées ou salles de prière, 500 synagogues) qui sont des cibles faciles et visiblement privilégiées par les malfrats.

* Espèces : malgré la pandémie, les commerçants sont tenus d'accepter les paiements en espèces pour des achats allant jusqu'à 1 000 € (art. L.112-6 et D.112-3 du code monétaire et financier). Seuls refus possibles : si le client utilise plus de 50 pièces pour un paiement unique, si pièces et billets sont trop abîmés, s'ils sont libellés en devises étrangères ou si le commerçant n'a pas suffisamment d'espèces pour rendre la monnaie (c'est au client de faire l'appoint - art. L.112-5 du même CMF). Les sanctions pour le commerçant récalcitrant peuvent être fortes et aller jusqu'à 7 500 € pour une personne morale, son refus d'accepter les espèces hors motif valable étant alors assimilé à un refus de vente (art. R.132-1 du code civil et art. 131-13 et 131-38 du code pénal).

* Démarchage téléphonique : le 15 juillet, une loi visant à réglementer et encadrer cette pratique a été votée. Elle devrait permettre de lutter contre les appels douteux et interdit notamment le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Elle prévoit aussi l'authentification des appels masqués et des appels internationaux qui utilisent un identifiant français. Les nouvelles contraventions pourront aller jusqu'à 375 000 € en cas d'utilisation d'un numéro masqué.

* Brevet : si le baccalauréat a été obtenu par 91,5 % des candidats cette année, le brevet des collèges a battu lui-aussi tous les records, avec 90,5 % de réussite (+ 3 % par rapport à 2019), soit 754 000 candidats admis.

* Délinquance : à titre d'illustration de la triste réalité du quotidien de nos forces de sécurité, voici quelques chiffres issus de ceux publiés (à partir des données fournies par la gendarmerie et la police nationales) pour le seul mois de juillet 2020 : 93 homicides, 23 534 coups et blessures volontaires, 5 274 violences sexuelles, 655 vols avec armes, 5 952 vols violents sans arme, 51 326 vols sans violence, 18 981 cambriolages de logements, 11 170 vols de véhicules, 21 925 vols dans les véhicules, 7 189 vols d'accessoires sur véhicules, 49 790 destructions ou dégradations volontaires, 35 685 escroqueries. Conclusion évidente : pas de vacances estivales pour les criminels et délinquants de tous poils.

Tableaux comparatifs (sur les trois derniers mois ou sur les douze derniers mois) à découvrir sur le site du gouvernement.

* Bien-être mental : selon l'OMS (qui réalise une enquête internationale tous les quatre ans auprès des élèves de 11, 13 et 15 ans de 45 pays européens et du Canada), le bien-être mental des adolescents a diminué dans de nombreux pays entre 2014 et 2018. Ce bien-être diminue avec l'avancée en âge et ce sentiment a un impact plus important chez les filles. L'OMS révèle aussi la persistance de comportements sexuels à risque (25 % des adolescents ayant des relations sexuelles ne se protègent pas) et souligne une diminution de la consommation d'alcool et de tabac.

* Masques chirurgicaux : en France, on en fabrique 20 millions par semaine depuis la fin mai (contre 3,5 millions avant la crise sanitaire) ; durée de vie maximale d'un masque : 4 heures ; 15 % des Français sont réfractaires au port du masque dans les lieux publics fermés (ils sont même 22 % chez les 18-34 ans). Pour finir : selon sa taille, une gouttelette de salive peut mettre de 5 secondes à 20 minutes pour tomber au sol.

* Tanguy(s) : au sein de l'Union européenne, 30,5 % des 25-34 ans vivent chez leurs parents. S'ils sont 4 % au Danemark et 4,8 % en Finlande, leur nombre grimpe jusqu'à 57,8 % en Grèce et 62 % en Croatie. En France, si les jeunes quittent le domicile parental à 23,6 ans en moyenne, ils sont 14,7 % à demeurer chez leurs parents dans la tranche d'âges étudiée. Les Suédois quittent le cocon familial à 17,8 ans, les Luxembourgeois à 20,1 ans, les Italiens à 30,1 ans et les Croates à 31,8 ans.

* Plastiques : entre 1950 et 2017, environ 9,2 milliards de tonnes de plastique ont été produites dans le monde, avec un volume depuis l'an 2000 plus important que lors des 50 années précédentes. La Chine est le plus gros producteur de plastiques (30 % de la production mondiale), suivie par l'Amérique du Nord (18 %), l'Europe (17 %) tout comme le reste des pays d'Asie (17 %). Le Moyen-Orient et l'Afrique produisent 7 % du plastique mondial, le Japon et l'Amérique latine (4 % chacun) et la Communauté des états indépendants (3 %).

20 % de ces plastiques sont recyclés dans le monde, 15 % incinérés, 28 % stockés dans des décharges contrôlées, alors que 14 % sont déversés à ciel ouvert, 12 % jetés dans des décharges non contrôlées et 11 % de ces déchets ne sont pas collectés.

* Masques en tissu : si les masques chirurgicaux (en fibres de polypropylène) filtrent à 95 % les gouttelettes de 0,003 mm de diamètre, les masques industriels en tissu n'en filtrent que 90 % dans les meilleurs des cas ; quant aux masques confectionnés par les particuliers, ils sont plus ou moins efficaces selon le tissu utilisé et son épaisseur. Information intéressante néanmoins : les trous d'une aiguille la plus fine de machine à coudre (0,6 mm) ne sont pas comblés par le fil et sont donc de vraies "passoires" aux particules 200 fois plus petites. Dans l'attente d'une prochaine étude mondiale qui viendra contredire celle-ci...

* Immigration clandestine : entre août 2019 et juillet 2020, 21 000 clandestins ont débarqué en Italie (+ 148 % en un an). 80 % sont partis de Lybie et de Tunisie ; plus de 5 000 ont fait l'objet d'un sauvetage en mer (notamment par des ONG).

Infos Gendarmerie

* CoVid-19 : au 2 avril et selon la DGGN, 471 gendarmes avaient été testés positifs (voir plus loin les chiffres à la mi-mai). Contrairement à ce qu'avait annoncé le ministre de l'Intérieur, la reconnaissance de maladie professionnelle ne sera pas automatique pour les forces de l'ordre comme elle devrait l'être pour les personnels soignants.

Par ailleurs, un rapport du Sénat daté du 29 avril signalait que - en moyenne - 35 000 à 40 000 policiers et 60 000 à 65 000 gendarmes avaient été affectés quotidiennement aux tâches « CoVid-19 » à partir de la mi-mars... ce qui signifie que la Police nationale a mobilisé entre 23 % et 26 % de ses effectifs, tandis que notre Gendarmerie nationale mobilisait 60 % à 65 % de ses forces.

* Armes à domicile : après les attentats de 2015, nos camarades d'active pouvaient être autorisés (sous certaines conditions) à rentrer chez eux avec leur arme de service. La DGGN songerait à élargir cette possibilité aux réservistes. Nombre de questions (légalistes et/ou réglementaires, mais pas que...) restent néanmoins en suspens à ce jour.

* IGGN : début juin, ont été publiés les rapports des inspections de la Police nationale (IGPN) et de la Gendarmerie nationale (IGGN). Très volumineux, ils sont visibles sur le site du ministère de l'Intérieur ; nous en indiquons ci-après quelques données chiffrées concernant la Gendarmerie. En 2019, l'IGGN (composé d'environ 80 agents ?) a recueilli 1 444 doléances sur sa plateforme de signalement des particuliers, elle a ouvert 100 nouveaux dossiers judiciaires et diligencé 16 enquêtes administratives ; elle a aussi mené de nombreux audits (une cinquantaine), assuré des formations (une quinzaine, pour 3 800 personnels) et contrôlé des millions de consultations de fichiers mis à disposition des forces de l'ordre, en l'occurrence ici, des gendarmes.

* Bilan CoVid-19 : mi-mai, devant les députés, le DGGN a fait le bilan de l'action des gendarmes lors du confinement. Nous reprenons ici quelques chiffres : 3,5 millions de masques remis aux soignants, 2,2 missions de prévention de proximité pour les personnes isolées confinées, 48 millions de dépenses supplémentaires. Plus triste : 583 gendarmes ont été touchés par la CoVid-19 (trois en sont décédés) ; par ailleurs, nos camarades ont connu une augmentation de 75 % des violences physiques à leur égard et une hausse de 58 % des violences verbales contre eux (il est vrai que nos militaires ont effectué plus de la moitié des 21 millions de contrôles effectués sur le territoire durant le confinement, dont 4 000 en montagne... même si ces contrôles n'ont donné lieu qu'à 4,1 % de verbalisations).

Bravo aux 65 000 gendarmes engagés quotidiennement et aux 105 escadrons mobilisés ; bravo aussi aux 4 000 réservistes opérationnels venus en renfort lors de la réouverture des bureaux de Poste.

* FAG : dans notre bulletin du mois de mars, nous annonçons la baisse du crédit d'heures de vol pour nos Forces Aériennes de la Gendarmerie. Bonne nouvelle à l'issue du confinement : nos camarades pilotes vont être dotés de dix hélicoptères H160 pour remplacer une partie des "Ecoueil" fatigués. Puissent nos gendarmes des airs voler au plus vite avec ces appareils de nouvelle génération pour s'en familiariser et éviter les accidents !

* CoVid-19 : l'IRCGN - qui avait montré son professionnalisme lors de la phase aigüe de la pandémie - a été chargé d'effectuer les tests de dépistage au sein de l'aéroport de Roissy/Charles de Gaulle.

* Radicalisation : 50 gendarmes d'active ou de réserve sont surveillés au titre de la radicalisation (29 pour des motifs religieux, les autres pour des motifs politiques) ; dans la Police nationale, ce sont 106 fonctionnaires qui posent question.

* Rave-parties : oui, les gendarmes interviennent lors de ces rassemblements sauvages ; oui, ils verbalisent tout ce qu'ils peuvent verbaliser (infractions routières, stupéfiants, atteintes à l'environnement...) ; oui, ils confisquent tout ce qu'ils peuvent confisquer (matériels de sonorisation, véhicules, produits illicites...) : qu'on se le dise et qu'on le fasse savoir !

* Cour des comptes : dans un rapport publié cet été (15 juillet 2020 - chapitre intitulé "Les moyens de lutte contre le terrorisme"), elle s'interroge sur les priorités données aux moyens supplémentaires alloués à la gendarmerie, relevant que - de 2015 à 2019 - si les effectifs totaux de la gendarmerie nationale ont augmenté de 4 %, ceux de la DGGN ont augmenté de 29,7 % tandis que ceux de la gendarmerie mobile augmentaient de 4 % et ceux de la gendarmerie départementale de 1,9 %. La cour des comptes souligne néanmoins l'implication forte de la gendarmerie au renseignement, qui explique l'augmentation des effectifs de la DGGN, notamment de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (+ 59 %).

zoom...

Pour ce troisième zoom 2020, nous présentons rapidement les PSPG à nos adhérents R.E.S.GEND et en profitons pour rappeler que notre bulletin s'adresse prioritairement aux membres sympathisants de notre association nationale (les camarades d'active ou de réserve connaissant bien la Maison).

Créés en 2009 et au nombre de vingt-deux à ce jour, les **Pelotons Spécialisés de Protection de la Gendarmerie** s'inscrivent dans le dispositif intégré de défense mis en œuvre par la Gendarmerie nationale.

Au sein des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE), ils constituent le premier échelon de réponse de la chaîne du contre-terrorisme nucléaire de l'Etat.

Sur ce modèle, deux nouveaux PSPG ont été créés en 2017 et 2018 au profit du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA).

Spécialement entraînés et équipés, sous le contrôle tactique du GIGN, les PSPG interviennent face à la menace de nature terroriste à l'encontre des CNPE, dans le but d'interdire toute action de haute intensité susceptible d'affecter la sûreté des installations nucléaires.

Ces unités d'intervention évoluent dans un milieu industriel comportant des risques spécifiques et développent pour cela des capacités spécialisées d'intervention et de protection.

Ils y font bénéficier les opérateurs (EDF) de l'expertise de la Gendarmerie nationale en matière d'ingénierie de protection et de sécurité de leurs sites.

Initialement formés par le GIGN, les militaires qui composent ces unités doivent maintenir un haut degré de technicité. En renforçant notamment les échelons territoriaux de commandement de la gendarmerie lors de la conduite d'opérations sensibles de police administrative ou judiciaire hors de leur CNPE, ils contribuent à entretenir leurs savoir-faire spécifiques et à maintenir un haut niveau d'intervention.

Une politique d'exercices conjoints - réguliers et multi-niveaux - est organisée sur chaque site, avec le maximum de réalisme et d'acteurs.

FOCUS sur la sélection :

Les épreuves de sélection de ces « super-gendarmes » de l'ombre (puisqu'on ne les voit pas trop en dehors de leurs centrales nucléaires où ils restent discrets) ont pour objectif de tester la condition physique des candidats, de rechercher leur performance, leurs compétences techniques, leur motivation, mais aussi leur capacité à travailler en milieu confiné, en hauteur ou face à un stress intense.

* Epreuve 1 (parcours chronométré) :

4 kilomètres à parcourir en moins de 20 minutes, en treillis et chaussures d'intervention.

* Epreuves 2, 3 et 4 (force physique) :

les candidats réalisent des appuis faciaux (30 pompes au minimum), abdominaux (40 minimum) et des tractions (6 au minimum). Il s'agit de tout donner pendant les deux minutes chronométrées de ces épreuves de force.

* Epreuve 5 (confinement) :

un parcours dans l'obscurité ou dans de la fumée artificielle, dans un milieu clos et exigü de type labyrinthe, avec test de la capacité de mémorisation d'objets, d'images ou d'informations rencontrées sur le parcours.

* Epreuve 6 (hauteur) :

le test d'aisance en hauteur est réalisé sur une planche de 25 cm de large et de 3 mètres de long, placée à 20 mètres au-dessus du vide. Les militaires doivent y évoluer jusqu'au bout, marquer un arrêt, faire demi-tour, puis rejoindre leur point de départ (tour d'exercices).

* Epreuve 7 (armes) :

il s'agit là de manipuler parfaitement trois armes de dotation, à savoir le pistolet automatique, le HK et le fusil à pompe. Toute erreur de sécurité est éliminatoire.

Il faut valider au minimum cinq de ces sept épreuves à critères éliminatoires. Les militaires ayant réussi ce minimum conservent le bénéfice de leur première sélection jusqu'à l'organisation des prochains tests.

Pour ceux qui ont réussi les sept épreuves de sélection, suivent d'autres épreuves à critères non éliminatoires et qui visent à apprécier les compétences techniques liées à la pratique de l'intervention professionnelle : maîtrise sans arme de l'adversaire, contrôle d'un véhicule suivi d'une interpellation, maîtrise avec arme de l'adversaire et résolution des incidents de tir.

Enfin, lors d'un entretien « avant embauche », les candidats exposent leurs motivations à un officier commandant de PSPG ou commandant-adjoint. Une double curiosité, portant à la fois sur la thématique nucléaire et le fonctionnement des PSPG, est particulièrement attendue.

*Merci au capitaine Bruno PERNOT, commandant du PSPG de Fessenheim (68),
qui a bien voulu relire et corriger ce Zoom en date du 4 juin 2020.*

Nous lui souhaitons maintenant une retraite heureuse et active.

Dans le prochain bulletin, nous vous présenterons une autre facette de notre belle et noble institution.

La vie de notre association

Au niveau national

* Aucune information transmise.

Chers amis R.E.S.GEND,

Le mois d'août a été - comme toujours - le mois des changements à la tête de certaines unités de gendarmerie.

N'hésitez pas à prendre contact avec les nouveaux arrivants, pour leur souhaiter la bienvenue dans la région, leur dire tout votre soutien amical et faire connaître notre association nationale des réservistes et des sympathisants de la gendarmerie !

Document rédigé à partir du 25 mai 2020



RESGEND.FR
ASSOCIATION NATIONALE
DES RESERVISTES ET DES SYMPATHISANTS DE LA GENDARMERIE